

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 (2021-2026)  
de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Bettina Noll (Vert·e·s)  
demandant d'étudier la possibilité de revoir le mandat donné par Fribourg Tourisme à une  
entreprise privée quant à l'utilisation du train touristique afin de réduire  
ses émissions sonores et polluantes**

En séance du 22 février 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 39 de Mmes A. Butty Revaz et B. Noll lui demandant d'étudier la possibilité de revoir le mandat donné par Fribourg Tourisme à une entreprise privée quant à l'utilisation du train touristique afin de réduire ses émissions sonores et polluantes.

### Résumé du postulat

Le postulat demande d'étudier le changement de propulsion du train afin de le décarbonner. Les initiatrices évoquent les raisons suivantes:

- Le moteur thermique de l'attraction touristique ne correspond pas aux lignes directrices de la législature 21-26 en matière de diminution de la pollution sous toutes ses formes (sonore, olfactive et émissions de CO<sub>2</sub>).
- Le train a un fort impact sur les visiteurs et habitants de notre ville et devrait donc s'intégrer dans les objectifs de durabilité choisis par la Ville de Fribourg qui aspire à un tourisme durable.
- A l'avenir, il serait judicieux que les partenaires et les mandataires de la Ville s'inscrivent également dans les visions et les objectifs de la législature.
- D'autres villes ont déjà effectué ce choix (Genève ou Neuchâtel).

### Réponse du Conseil communal

#### Préambule

Le Conseil communal confirme que la durabilité réside au cœur de sa stratégie dans le cadre de cette législature (21-26) et qu'il est bien sensible à ce type de problématique. Toutefois, il apparaît que la Ville de Fribourg n'est pas en charge du mandat du petit train. Dans ce sens, des réflexions internes ont été menées et des contacts ont été pris avec différents acteurs pour déterminer quelles étaient les possibilités pour faire avancer ce dossier.

Bien que le Conseil communal partage les préoccupations émises par les initiatrices, il n'en reste pas moins que la question soulevée n'est pas du ressort de la Ville. En effet, la Ville de Fribourg ne dispose pas de prise directe sur les exploitants du petit train, qui sont en réalité bénéficiaires d'une concession accordée par l'Etat de Fribourg. Pour ce qui est de Fribourg Tourisme (FTR), l'organisme se limite à faire la promotion de l'offre et à vendre les titres de transports.

Par ailleurs, l'Agglomération de Fribourg (AggloFR) a été également saisie d'une requête similaire par le biais d'un postulat en juin dernier. Tout comme la Ville, elle ne dispose d'aucune compétence en la matière mais affirme que son comité envisage de transmettre ce postulat avec un préavis positif. La transmission est prévue au mois d'octobre 2022, avec un délai de réponse d'une année.

La Ville de Fribourg se joindra naturellement à toute démarche, visant à moderniser le petit train, notamment en modifiant son système de propulsion et en le rendant plus durable.

Le postulat n° 39 est ainsi liquidé.

**Annexe:** postulat petit train Agglomération

---

**Postulat demandant une réflexion quant à la possibilité de remplacer la propulsion actuelle (diesel) du petit train touristique en ville de Fribourg par une propulsion plus respectueuse de l'environnement et des habitant-e-s**

Post\_Leg 2021-2026\_2022\_010

Auteur-e-s : Anne-Élisabeth Cattaneo, Gérald Collaud et Pierre-Alain Perritaz (Fribourg)

---

**Requête**

Les auteur-e-s du postulat demandent une intervention du Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg auprès de Fribourg Tourisme et Région (FTR) pour que ce dernier réfléchisse à la possibilité de remplacer la propulsion actuelle (diesel) du petit train touristique en ville de Fribourg par une propulsion plus respectueuse de l'environnement et des habitant-e-s.

**Développement**

Sous l'objectif de la durabilité, un moteur qui fonctionne au diesel est clairement polluant. Alors que des alternatives existent actuellement, cette situation n'est plus acceptable. Sous l'angle du voisinage, ces moteurs produisent des nuisances sonores et olfactives importantes. Le petit train touristique ne rend ainsi pas la ville de Fribourg attrayante pour les visiteurs et visiteuses ainsi que pour les habitant-e-s, et spécialement celles et ceux qui profitent des terrasses qui se trouvent sur le parcours qu'emprunte le petit train.

Par ailleurs, nous demandons aussi que FTR réfléchisse à une utilisation plus raisonnable du petit train, notamment par rapport au tracé suivi et son taux d'occupation.

Fribourg, le 19 juin 2022

---

**Postulat bezüglich der Überlegung zur Möglichkeit, den derzeitigen Antrieb (Diesel) des kleinen Touristenzuges in der Stadt Freiburg durch einen umwelt- und bewohnerfreundlicheren Antrieb zu ersetzen**

Post\_Leg 2021-2026\_2022\_010

Autor/innen: Anne-Élisabeth Cattaneo, Gérald Collaud und Pierre-Alain Perritaz (Freiburg)

---

**Antrag**

Die Verfasserin und die Verfasser des Postulats fordern eine Intervention des Agglomerationsvorstandes der Agglomeration Freiburg beim Tourismusverband Freiburg Tourismus und Region (FTR) zu intervenieren, damit dieser über die Möglichkeit nachdenkt, den aktuellen Antrieb (Diesel) des kleinen Touristenzuges in der Stadt Freiburg durch einen umwelt- und bewohnerfreundlicheren Antrieb zu ersetzen.

**Begründung**

Unter dem Ziel der Nachhaltigkeit ist ein Motor, der mit Dieselmotorkraftstoff betrieben wird, eindeutig umweltschädlich. Obwohl es derzeit Alternativen gibt, ist diese Situation nicht mehr akzeptabel. Unter dem Gesichtspunkt des Nachbarschaftsschutzes verursachen diese Motoren eine erhebliche Lärm- und Geruchsbelästigung. Der kleine Touristenzug macht die Stadt Freiburg für Besucher und Besucherinnen sowie für die Einwohner und Einwohnerinnen nicht attraktiv, insbesondere nicht für diejenigen, die die Terrassen entlang der Strecke des kleinen Zuges nutzen.

Darüber hinaus fordern wir auch, dass FTR über eine vernünftigeren Nutzung des kleinen Zuges nachdenkt, insbesondere in Bezug auf die verfolgte Strecke und ihre Auslastung.

Freiburg, den 19. Juni 2022